L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 24 MAI 1873. 4e Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. SAMEDI MATIN, 24 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, au No 57 rue Carondelet,—un coffre fort.

Par C. E. Girardey & Co, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—1 jolie maison rue des Remparts No 183; 20 jolies maisons en briques à l'angle des rues Conti et Bassin; 3 autre maison No 242 rue Dauphine et un lot près Esplanade.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—propriété coin Victoire et Mandeville.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—la propriété face au marché Treme; 2o plusieurs terrains dans le Troisième District; 3o Propriété rue Roman et—à 4 heures de l'après-midi, rue Robertson No 25, meubles.

Par Alfred Bouligny, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—seize terrains dans le Troisième District.

Par D. de Feriet, au coin Remparts et St Pierre—meubles.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—bottes, souliers et brodequins.

Par O. Valston, au coin Nouvelle Levée et Julie—50 barillets bi carb soda.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Lunes d'été, lingerie de messieurs et chapeaux.

Par D. K. Morphy sur la Levée, au pied de la rue Julia—foin.

Foin. Foin.—Voyez l'annonce d'encan de D. K. Morphy.

Les Taxes arriérées et l'Assessement.

Si une âme charitable eût renseigné M. Carpenter, sénateur des Etats-Unis, sur la situation financière de notre ville, il eût vraisemblablement modifié le discours qu'il a prononcé mardi soir à la salle de l'Exposition devant un nombreux auditoire. Un véritable exposé de nos affaires, telles qu'elles étaient avant la fatale époque où elles tombèrent entre les mains des hommes venus dans le Sud à la suite et avec les bagages des armées fédérales, l'eût certainement empêché de dire que les carpet baggers étaient bons à quelque chose. S'il est vrai qu'ils ont été bons quelque part, ce n'est pas en Louisiane où leur influence ne s'est fait sentir que par toute espèce de fléaux. Quelques chiffres eussent suffi pour éclairer M. Carpenter. Mais ce n'est pas de son discours que nous voulons parler dans cet article, dont le titre indique un tout autre sujet. Nous voulons adresser seulement quelques conseils aux membres qui composent notre administration de ville, dont l'inaction nous paraît un peu trop prolongée.

Nous connaissons la position délicate où cette administration se trouve placée. Elle n'a pas beaucoup de liberté, cela est certain et nous ne lui ferons pas un reproche de sa prudence. Mais sans entreprendre une œuvre révolutionnaire dans l'intérêt public, il nous semble qu'elle pourrait tirer un meilleur parti qu'elle ne le fait de son temps et de son autorité. Elle peut sans danger, par exemple, s'occuper de finances. On se plaint beaucoup de son inaction plus menaçante pour ceux qui payent d'ordinaire avec exactitude ce qu'ils doivent à la ville, sous forme de contributions, que pour ceux qui sont en retard de plusieurs années; et l'on se demande ce que le Conseil compte faire de cet immense arriéré qui reparaît tous les ans dans les comptes municipaux sans diminuer jamais, et qui, loin de diminuer, s'augmente chaque année de l'arriéré d'un exercice de plus.

Ne vaudrait-il pas mieux recouvrer ces taxes et payer des certificats ou des papiers de dette, qui sont toujours éclos, que de les capitaliser avec un intérêt en les ajoutant à la dette consolidée de la ville? Voilà ce que tout le monde dit; voilà ce que nous avons écrit souvent mais sans succès. Le conseil paraît satisfait du recouvrement déterminé par l'escompte de 4 et de 5 pour cent offert aux contribuables, et il oublie que ceux qui en ont profité auraient toujours payé tôt ou tard, tandis que ceux qui ne se sont pas présentés au trésor, ne le feront jamais pour la plupart, soit parce qu'ils ne sont pas en état de payer, soit parce que, devant plusieurs années antérieures sans avoir été inquiétés, ils espèrent échapper encore une fois à la rigueur des lois fiscales. Ainsi, nous on les poursuit, nous disons qu'ils s'acquittent, et le Conseil de ville va se trouver bientôt avec un arriéré plus fort qu'on ne l'a jamais vu. La politique et l'économie expectantes du Conseil ne peuvent avoir d'autre résultat.

Il faut que nous soyons réellement forcé par les nécessités inexorables de la situation pour que nous écrivions ces lignes, car nous abhorrons les poursuites en matière de taxes, surtout quand les taxes absorbent le revenu d'un grand nombre de propriétés. Nous ne nous dissimulons pas que le payement de ces taxes sera cette année pour beaucoup ce gens une impossibilité complète, et nous voudrions que la ville fût assez riche pour les épargner par une exemption. Mais si on épargne les uns, on perd les autres et la ville est condamnée à subir un déficit effrayant.—Le meilleur parti à prendre, selon nous, est donc de faire exécuter avec égalité les lois qui régissent le recouvrement des taxes.

Le Conseil de ville, du reste, pourrait y être forcé par les tribunaux. Les taxes doivent être égales et uniformes; c'est là un article constitutionnel à l'usage de tous les pays et un des principaux articles de la constitution de cet Etat. Si le payement n'en est pas exigé de tous les contribuables, elles ne sont plus ni égales ni uniformes et tout le monde a le droit de refuser de les payer, aussi longtemps du moins que les lois fiscales n'auront pas été mises à exécution.

D'autre part, on se demande si le Conseil de ville ne prendra pas ou n'a pas déjà pris une détermination à l'égard de l'assessement. Il est de fait que toutes les propriétés, moins les dernières vendues, sont assessées bien au dessus de leur valeur, quand dans la plupart des villes des autres Etats, elles sont assessées bien au dessous. On a donc ici suivi une règle inverse de la logique des choses. C'est quand la valeur des propriétés baisse que l'assessement monte, au lieu de baisser en proportion. Cela s'explique par un système de dilapidations engendrant des nécessités où les intérêts publics périssent. Le Conseil de ville, dont tous les membres ont été élus comme représentants de la réforme, ne peut pas vouloir maintenir un pareil assessement. Le Conseil mentirait à son origine et serait moralement répudié avec autant de justice que ses devanciers. Cet assessement de 130 millions, pour nous servir de l'évaluation de M. Shaw, ci-devant administrateur des Comptes publics, doit tomber à 70 millions et si l'on appliquait à l'opération la règle suivie à New York pour assesser les propriétés de cette grande ville, il tomberait à 40 millions. Mais on ne demande pas tant.

Les contribuables s'estimeraient heureux d'obtenir le dégrèvement d'un tiers et c'est le moins qu'on puisse faire pour eux. A notre avis, tout le cadastre est à refaire, mais le travail est simple. Il s'agit de réduire de 30 à 40 pour 100 le capital foncier de la ville, moins celui des immeubles qui ont été vendus depuis une année. Cette réduction est de toute justice.

Nous n'avons pas à nous inquiéter de la diminution qui se fera remarquer infailliblement dans les revenus municipaux. Ce sera pour ces revenus une véritable catastrophe. Mais nous comptons là-dessus pour arriver plus sûrement à la réforme. Sans catastrophe, on n'obtiendra rien. Nous suggérons donc au Conseil de ville ces deux mesures: le recouvrement aussi prompt que possible des taxes arriérées et le dégrèvement d'un tiers au moins sur le capital assessé des propriétés foncières. Ces deux mesures ne peuvent, en aucune manière, compromettre l'existence du Conseil.

Revue des Journaux.

Le *Picayune* démontre que les changements survenus dans le gouvernement des Etats-Unis, ont fait perdre à l'Union le bénéfice de l'annexion du Canada.

Le *Picayune* ouvre libéralement ses colonnes à des correspondants qui traitent des questions d'actualité et s'occupent longuement de M. Carpenter.

Le *Times* traite les questions qui devront attirer l'attention de nos visiteurs de l'Ouest, l'amélioration de la navigation du Mississipi, les travaux à exécuter aux passes, le projet du canal du fort St. Philippe, etc. Notre confrère dit que nous avons besoin de l'appui de l'Ouest pour combattre la jalousie de l'Est, qui s'oppose à ce que le gouvernement central dépense l'argent de la nation ailleurs que dans ses propres ports.

Depuis quelque temps, l'organe radical a pris l'habitude de faire les panégyriques des grands hommes de la conspiration. Kellogg et Longstreet ont eu chacun le leur; c'est le tour, pour la seconde fois, du juge Durell. Son éloge occupe toute une colonne du *Republican*. Ce journal nous apprend qu'il y a deux ans, le juge a failli donner sa démission. Hélas! Que ne l'a-t-il fait. Le Président eût trouvé difficilement un autre juge disposé à signer ce fameux ordre de minuit et l'usurpation Kellogg n'eût pas été possible.

La feuille radicale nous annonce que son patron va désigner un comité composé de financiers éminents de l'Etat "pour examiner l'origine, la nature et le montant des dettes de l'Etat de toute espèce, en vue de déterminer la validité et la force obligatoire des dites dettes contre l'Etat, par anticipation de toute action à porter devant les cours ou de toute mesure à prendre par la Législature dans le but de protéger l'intérêt public." Ceci est une nouvelle amorce tendue au public, mais le passé nous a appris à nous méfier de ces belles promesses de réformes. Attendons donc les actes. Certains messages de Warmoth étaient pavés de bonnes intentions et qu'en est il résulté?

Le *Herald* s'occupe de la proclamation du Président qu'il attribue au parti de la Louisiane, dans le but d'effrayer les populations de l'Ouest et du Nord de la Louisiane. "Cela admis, dit il, et sans attaquer l'honnêteté et la sagesse de celui qui a signé ce document, nous déclarons que c'est une masse compacte de fictions—fictions en droit et en fait.

Les Inondations dans le Troisième District.

Nous recevons d'un correspondant, qui habite le Troisième District, une lettre remplie de judicieuses observations sur les causes des inondations qui affligent si fréquemment le Troisième District et sur les moyens d'y remédier. Les opinions de notre estimable correspondant, sur ce sujet, concordent entièrement avec celles que nous n'avons cessé d'exprimer. Nous publions donc très volontiers sa lettre, en y appelant l'attention du maire et des administrateurs. Il nous semble que le moment est opportun pour tenter d'affranchir la ville du contrat onéreux que lui a imposé une législature vénale pour des travaux de drainage mal conçus et une levée dite de protection qui n'aura d'autre effet que de prolonger la durée des inondations:

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1873.

Monsieur,

Je veux essayer de vous faire un exposé des inondations fréquentes qui font le désespoir des habitants du Troisième District. Je suis né dans le Troisième District, j'ai 55 ans, j'ai fait le métier d'habitant pendant vingt ans et celui de chasseur pendant le même nombre d'années—comme habitant, je crois comprendre l'égout, qui est une chose indispensable pour la culture, et comme chasseur, je crois connaître les cyprières, bayous, canaux, levées, qui avoisinent notre ville. Je suis d'avis donc que la cause principale de nos fréquentes inondations provient de l'obstruction des égouts naturels. A titre d'amélioration, et pour gagner du terrain dans le huitième ward, on a fait une levée du part du canal Marigny, rue Force, et qui s'étend jusqu'à la plaine Macarty, (environ un mille et demi). Voici un mille et demi d'égouts naturels obstrués. Il advient qu'après une forte pluie l'eau est de deux pieds plus élevée en dedans de cette levée qu'en dehors, et d'un pied plus élevée en dedans de cette même levée que dans les terres basses du septième ward; mais vingt-quatre heures après la pluie, l'eau diminue d'un pied dans le huitième ward et augmente, malgré l'action du desséchement, de trois pouces dans le septième.

La raison de cette espèce de phénomène est, que les terres basses du 8me ward sont plus élevées que celles du 7me ward parce que ces premières sont moins de profondeur et que le terrain à partir de la rue Girod jusqu'à la levée du fleuve, pouvant être égouté par des égouts naturels, vu qu'il n'est pas susceptible d'être inondé par les marées, l'eau qui tombe sur cette dernière partie se précipite rapidement sur les terres basses qui sont entre les rues Girod et Force, et les inonde complètement, puis cette eau suit le canal Claiborne, reflue sur les terres basses du Septième Ward et augmente l'inondation dans cette dernière partie. Le moyen de remédier à cela serait de rétablir les égouts naturels qui ont été détruits. Pour arriver à ce résultat, nous avons le bayou Bienvenu qui est praticable jusqu'au canal de Pandely (deux milles du canal Marigny). Ce bayou quoiqu'ayant été en partie comblé par les arbres que les défenseurs de notre ville ont abattus, pour y interdire l'entrée des fédéraux, charrie encore une grande quantité d'eau. Plus de dix fois, j'ai vu ce bayou presqu'à sec, quand il y avait un pied d'eau au pied de la levée qui s'étend du canal Marigny à la plaine Macarty. Mon avis serait de nettoyer ce bayou, et de le pousser jusqu'au coude du canal Marigny, ou jusqu'à la rue d'Enghien, fouiller le canal Claiborne, à partir des Champs-Elysées jusqu'à la levée de la plaine Macarty, percer le canal d'Enghien qui est déjà tout fait et qui ne sert à rien dans le canal principal, continuation du bayou, poser une écluse dans le canal d'Enghien à l'endroit où il y a actuellement un batardeau. Voici le Huitième Ward égouté presque sans le secours du desséchement. Il n'y aurait que une forte marée accompagnée de fortes pluies qui nous inonderait, chose qui arrive tous les cinq ou six ans, tandis que l'eau seule des pluies nous inonde dix fois par an.

Ce même canal Claiborne nous serait d'une grande utilité durant les sécheresses: par le moyen des écluses on pourrait l'alimenter à volonté; ce qui nous fournirait de l'eau pour lutter contre l'incendie qui est un second fléau pour cette partie du Troisième District. Si le canal d'Enghien ne suffisait pas pour l'égout naturel, on pourrait en faire un second à l'extrémité du canal Claiborne, aboutissant au canal principal, avec une écluse à la levée de Marcaty. Ce canal égoutterait mieux, étant plus éloigné du desséchement.

Ceci établi, passons à la levée qu'on propose de faire sur la bordure du lac Pontchartrain. Non seulement cette levée ne résisterait pas aux vagues de ce lac, mais encore elle arrêterait les égouts naturels en dehors du coteau de Gentilly, ce qui ferait souffrir les habitants de cette partie autant que nous souffrons nous mêmes. Qu'a-t-on besoin de cette levée, qui coûterait des sommes immenses, quand nous avons pour levée naturelle ce même coteau de Gentilly, que les plus fortes marées n'ont jamais inondé. Dans les plus forts montages, j'ai vu l'eau franchir ce coteau dans trois endroits qui ont été citensés, et en très petite quantité. Ces trois endroits sont les rues des Champs Elysées, des Français et St. Antoine.

C'est la deuxième fois que nous sommes inondés par les pluies durant ce mois.—Pendant que j'écris cette lettre, il y a des personnes qui ont un pied d'eau dans leur maison; dans une quantité de jardins il ne reste même pas une herbe; c'est un désastre.

Votre très humble serviteur.

UN HABITANT DU 3E DISTRICT.

SI CE N'EST PAS VRAI, CE DEVRAIT L'ÊTRE.—On lit dans le *Figaro* :

Encore une innovation étrangère qu'il serait utile d'adopter ici.

Les médecins américains sont tenus d'être munis d'un carnet sur lequel ils inscrivent leurs ordonnances.

Ce carnet est divisé en deux parties, dont une se détache et l'autre reste à la souche.

En tête de chaque feuillet se trouve le nom du médecin ainsi que son adresse et un numéro d'ordre.

Le médecin écrit le nom du malade au-dessus de l'ordonnance, qu'il copie en double sur la partie qui reste attachée au livret, il date et signe.

Il peut ainsi avoir sous les yeux l'ordonnance qu'il a faite dans une visite précédente.

Nous remercions M. W. B. Koontz, de l'envoi qu'il nous a fait d'une brochure contenant l'intéressante conférence qu'il a prononcée le 18 avril dernier devant l'Académie des Sciences de la Nouvelle-Orléans, sur la mine de soufre de Calcasieu, considérée au point de vue géologique et minéralogique. Les citations faites par M. Koontz confirment tout ce que nous savions de la richesse du gisement de soufre constaté par deux puits artésiens.

LITTÉRATURE.—Nous avons reçu de MM. Geo. Ellis & Brother, 82 rue du Camp, un nouveau roman de John Esten Cook, publié par J. B. Lippincott & Co., de Philadelphie. Ce roman intitulé *Her Majesty the Queen*, est écrit dans un style facile et élégant et il nous a paru plein d'intérêt.

CHEMIN DE FER DE LA NLLE-ORLÉANS ET DE MOBILE.—On verra, en se référant à l'annonce de ce chemin, que le train express, à dater de demain, 25 courant, partira de la Nlle-Orléans à 5 heures de l'après-midi, au lieu de 5 h. et quart, et qu'il ne s'arrêtera qu'aux stations régulières.

MARCHANDISES FRANÇAISES A BON MARCHÉ.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que M. B. Sembre publie aujourd'hui dans nos colonnes. Il s'agit de la vente de marchandises françaises et d'articles de linge fait, supérieurement confectionnés. Parmi ces articles se trouvent des chemises de la fabrique de Charvet et d'autres fabriques les plus estimées. M. Sembre a aussi un assortiment véritablement splendide d'articles de mercerie, de bijouterie et de toilette pour dames, le tout à fort bon marché.

Exposition de Vienne.

OUVERTURE DE L'EXPOSITION.

Vienne, 1er mai, 4 h. 1/2.

La cérémonie de l'inauguration de l'Exposition universelle a été plus effective et moins symbolique que ne l'avaient cru tous ceux qui ont pu, dans ces derniers jours, errer dans l'immense bâtiment du Prater. La veille encore, les jardins présentaient l'aspect d'un désordre inouï, et la Rotonde elle-même, où s'est effectuée la cérémonie, était tellement encombrée de matériaux, qu'on se demandait comment, à l'heure dite, les souverains, les exposants et les invités pourraient trouver place sous l'immense coupole avec tout le décorum que comporte une telle solennité.

Si l'installation générale de l'Exposition de Vienne subit un retard, tellement considérable qu'il va décourager bien des voyageurs venus dès aujourd'hui, il faut cependant reconnaître que ces quatre ou cinq derniers jours ont amené un changement qui tient du prodige. De toute façon, la date d'ouverture était irrémissible; les princes présidents honoraires des sections avaient été invités à l'époque dite; on a passé outre en présentant seulement au public la partie autrichienne, qui est la plus avancée et dont la disposition générale offre déjà à peu près un aspect définitif.

Le lecteur commence à se blaser sur le récit de ces cérémonies d'ouverture; nous avons en France le souvenir de l'Exposition de 1867 qui, au point de vue de la représentation et du côté plastique, ne sera pas dépassé. A Vienne, on pouvait s'attendre à un coup d'œil plus caractéristique et à une impression plus forte. Les costumes des populations, les uniformes, le voisinage de l'Orient pouvaient donner un cachet particulier à cette convocation des nations; de ce côté il y a peut-être eu déception.

Plus tard, je m'étendrai à loisir sur l'Exposition elle-même; aujourd'hui, me hâtant avant le départ du courrier, je jette à la hâte ces notes qui vous donneront une idée de la fête d'ouverture.

Dès neuf heures du matin, la foule a assiégé le Prater; l'arrivée de l'empereur était annoncée pour midi juste. Le plan de l'Exposition figure un immense quadrilatère avec une rotonde au centre et un transept qui part des extrémités du diamètre. C'est dans cette rotonde, en face de la porte dite du Sud, qu'on avait dressé la tribune impériale et disposé les différentes estrades destinées à recevoir les invités, les membres des commissions, les exposants et le public payant. Le prix d'entrée avait été fixé à 25 florins, soit 65 francs.

Au centre s'élevait une fontaine dont la vasque formait un parterre de fleurs, et çà et là des vitrines colossales ou quelques groupes à sculpture monumentale formaient des points décoratifs. Aucune tenture, aucune bannière, pas de décoration spéciale: on avait peut-être voulu laisser voir l'architecture du monument lui même, qui pour cette partie de la coupole survivra à l'Exposition alors que le transept et les annexes seront détruits. Le détail est très étudié, l'ensemble étonne par les proportions et il y a là plus de recherche et de mérite d'exécution que dans la plupart de ces constructions, qui ont généralement un caractère provisoire.

A midi juste, les ordonnateurs ont annoncé le cortège impérial. Et le souverain donnant le bras à la princesse de Prusse est venu prendre place sur une estrade extrêmement simple où ont pris place dans l'ordre hiérarchique les différents princes chargés de représenter leurs nations à cette cérémonie. Au centre, l'empereur ayant à sa droite le prince de Galles et à sa gauche le prince de Prusse. Après celui-ci le comte de Flandre et prince Arthur, fils de la reine d'Angleterre. Après le prince de Galles le prince de Danemark avec les princesses.

De chaque côté de la tribune, au niveau du sol, se tenaient les mignats hongrois, le conseil des ministres, les hauts dignitaires, le corps diplomatique et les commissaires des différentes nations.

M. Sewhartz a prononcé le discours d'ouverture. L'empereur a répondu en quelques mots sans faire aucune allusion politique, et s'est borné à remercier les commissaires des différentes nations et les collaborateurs nationaux, puis il a déclaré l'Exposition ouverte. Au discours de l'empereur a succédé un discours du bourgmestre de Vienne, membre de l'Académie des sciences et linguiste distingué. Enfin, le président du conseil Auesperg a pris la parole. Des chœurs ont entonné l'*Alleluia* de Haendel; et, précédé des commissaires nationaux et de ceux des différents pays, le cortège impérial s'est dirigé vers le transept de droite, réservé à l'Autriche et à la Confédération du Nord. C'est alors que le public a pu être en contact immédiat avec le souverain; un ordre parfait a présidé à toutes ces évolutions, les vivats ont éclaté de toutes parts, mais sans cependant affecter un caractère frappant d'enthousiasme.

L'empereur d'Autriche donnait le bras à la princesse de Prusse, le prince de Prusse venait après lui conduisant l'impératrice d'Autriche, et le prince de Galles offrait le bras à la princesse de Danemark, puis venaient, avec les princes Arthur et de Danemark, les archiducs et les hauts dignitaires.

Dans le grand transept à peu près installé se trouvaient, à l'entrée de leurs galeries respectives presque vides, les commissaires des différentes nations, entourés des jurys des différents groupes. L'empereur, précédé du président Schwartz, adressait un mot à chaque président de groupe et parcourait l'Exposition d'un bout du transept à l'autre, retraversant une autre fois la Rotonde pour aller inaugurer la partie de droite où déjà les vitrines suffisamment meublées donnaient une idée de ce que sera plus tard cette partie de l'Exposition autrichienne.

Aucun incident vraiment digne de remarque n'a signalé cette séance d'ouverture. La foule n'était pas aussi considérable qu'on pouvait s'y attendre; il est vrai que ce vaisseau est immense et que l'ordre qui a présidé à la fête pouvait faire illusion.

Commencée à midi, cette cérémonie était entièrement terminée à deux heures un quart, et le cortège se rendait dans un pavillon somptueux, construit dans le parc, où une collation avait été préparée.

On remarquera que malgré les invitations qui avaient été faites, aucun prince souverain n'a assisté à la cérémonie. Chacun de ceux qui ont figuré dans le cortège impérial était là encore plus comme présidents d'honneur de section que comme prince souverain. Le prince de Galles, le prince de Prusse, le prince de Danemark et le comte de Flandre figuraient avec ce caractère particulier.

Le côté plastique de la fête n'a pas rempli l'attente des étrangers. Il est certain qu'il y avait de brillants uniformes, bien des représentants de nationalités diverses, et disséminés dans l'immense ensemble des costumes pleins de caractère, des types et des physionomies dignes d'intérêt; mais l'Exposition n'a pas encore son caractère, cela est évident. Avant un mois peut-être, on ne pourra juger du véritable intérêt qu'offre cette exhibition qui peut être remarquable et imposante, même après les énormes exhibitions anglaises et françaises.

L'espace est immense, on l'a toutefois un peu exagéré dans les différents rapports adressés en France. Le plan général est bien conçu, facile à saisir, et à l'imitation de l'Exposition de Paris en 1867. C'est dans un parc improvisé qu'on a planté les centaines de pavillons, chalets, casinos, brasseries, concerts, etc., qui sont autant de pittoresques annexes. On comptait beaucoup sur le campement de ces populations, dites *intéressantes*, qui ont un caractère si tranché, mais rien de tout cela ne se réalise encore. Demain les ouvriers reprendront possession, et pendant au moins un mois ils installeront les objets d'exposition dans les différentes sections. Quelques-unes n'ont même pas pris encore les dispositions générales. Des centaines de wagons attendent en gare le moment d'être expédiés.

J'ai voulu ne pas manquer le courrier, et je vous adresse à la hâte ce récit écourté. A bientôt une lettre plus complète et qui donnera une idée de ce que sera cette Exposition universelle de Vienne.

CHARLES YRIARTE.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

L'ex-gouverneur Warmoth a présenté hier une pétition devant la Cinquième Cour de District, présidée par le juge Cullom, dans laquelle il réclame $25,000 à titres de dommages des propriétaires du *Times* de la Nouvelle Orléans, pour un article diffamatoire qui a paru dans les colonnes de ce journal le 19 de ce mois, au sujet de la compagnie "Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal", dont M. Warmoth est un des principaux actionnaires.

La pétition déclare que les assertions du *Times* sont fausses et injurieuses au plus haut degré; qu'une rétractation a été demandée au rédacteur en chef du journal, M. Bigney, et refusée par lui.

M. Warmoth se voit donc réduit à la pénible nécessité de réclamer une petite compensation de $25,000.

Le journal officiel de la clique radicale publie dans son édition d'hier matin l'ordre suivant, du pseudo-gouverneur Kellogg qui signifie à tous ses partisans, c'est à dire à tous ceux qui lui doivent des places lucratives; de s'enrôler au plus vite dans la milice et de prendre les armes pour l'aider à étouffer toute "rébellion" contre son gouvernement, dans l'Etat de la Louisiane:

Etat de la Loisiane, 21 mai 1873.

Conformément aux lois qui ont été établies relativement à la milice de l'Etat de la Louisiane, il est ordonné par les présentes à tous les employés des différents bureaux publics de l'Etat, capables de prendre du service, de s'enrôler immédiatement dans quelque organisation militaire ou de former des compagnies indépendantes.

Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de l'adjudant général de l'Etat.

W. P. KELLOGG gouverneur.
HENRY STREET—adjudant général.

On se rappelle que les juges Bonner et Monroe, élus par le peuple le 4 novembre dernier, par une majorité claire et évidente, ont été expulsés de leurs sièges pour faire place aux candidats radicaux qui se présentaient avec une commission de Pinchback. MM. Bonner et Monroe ont réclamé leurs sièges par voie d'action judiciaire et leur affaire venait hier en appel devant la Cour Suprême. Ce tribunal a décrété que la décision du bureau Lynch qui avait donné ces sièges à MM. Lynch et Meunier était finale et sans appel. Or, le bureau Lynch n'a jamais eu en sa possession les documents officiels de l'élection et la Cour Suprême de la Louisiane déclare que ce bureau, dans de pareilles conditions, n'en a pas moins été maître absolu de proclamer les résultats qui lui convenaient, et, ce sans recours possible pour les élus du peuple ainsi évincés! Voilà des institutions américaines modèles! Le marshall Packard avait bien raison de télégraphier qu'il était sûr des décisions de cette Cour.

On nous assure que, malgré toutes les précautions prises pour composer exclusivement de républicains le grand juri de la Cour de District des Etats-Unis, les citoyens ainsi choisis n'ont pas voulu servir d'instruments complaisants aux vengeances de M. Kellogg dans les paroisses Grant et St. Martinville. Est-ce à raison de cette résistance ou par suite de l'influence qu'aurait eue l'entrevue du caucus législatif avec M. Carpenter au sujet de cette composition du grand juri qu'on s'est décidé à modifier cette composition? Nous ne savons pas, mais nous avons été informés que plusieurs citoyens blancs honorables ont reçu avis de se présenter lundi à la Cour de District pour servir comme jurés. Il y a évidemment quelque chose dans l'air.

Le pseudo juge Hawkins, de la cour de fabrique radicale, dite Supérieure, s'est oublié hier matin au point de condamner à quarante huit heures de prison, M. Frank McGloine, qui avait présenté une pétition il y a quelques jours, devant sa cour, dans laquelle il la déclarait illégale et inconstitutionnelle.

M. Hawkins, en la lisant, avait signifié à son greffier de l'effacer des registres, parce qu'elle était impertinente et insultante.

M. McGloine a comparu, hier matin, devant la spendo-cour Supérieure, dans l'intention de se justifier et de prouver qu'il ne s'était servi dans sa pétition que des termes les plus respectueux à l'égard du juge radical.

Ses excuses et ses explications n'ont servi qu'à exciter la colère de M. Hawkins; et M. McGloine a dû payer $25 d'amende et se rendre à la prison de paroisse, sous la garde du shérif.

M. Hawkins va de plus fort en plus fort. Bientôt, il s'avisera de faire arrêter tous ceux qui oseront le regarder.

Nous donnons ci-dessous le tableau indiquant le mouvement du jeu de la septième manche de la grande partie de billard entre les amateurs de la Nouvelle-Orléans, jouée, hier soir, par MM. L. Abrams et John Cochran, au "St. Charles Billiards Saloon."

M. Abrams était dans d'excellentes dispositions et son jeu a été très-brillant. Il a fait les deux cents points en 36 entrées, avec des séries de 10, 15, 34, 34, 15, 10 et 10. Moyenne, 5 et 5/36èmes. Ce sont les plus grandes séries et la plus forte moyenne depuis le commencement du concours.

John Cochran fera, dans quelques années, un joueur redoutable. Malgré la supériorité reconnue de son adversaire et l'avance que celui-ci a constamment eue sur lui, il a bien défendu la partie. Sa moyenne est de 3 et 19/36èmes et ses plus fortes séries, 20, 18 et 11.

La huitième séance aura lieu lundi prochain. Nous ferons connaître, demain, les noms des amateurs qui y prendront part.

ABRAMS.			COCHRAN.		
Entrées.	Séries.	Tot.	Entrées.	Séries.	Tot.
4	5	—	1	3	—
5	5	10	6	2	5
7	10	20	6	1	6
9	7	27	7	1	7
10	2	29	8	3	10
11	1	30	9	6	16
12	8	38	11	4	19
14	13	52	14	5	24
15	2	55	15	7	31
16	10	65	16	20	51
17	34	99	18	2	53
18	7	106	19	18	71
19	8	107	21	4	75
20	34	109	22	3	78
21	15	158	25	2	80
23	1	160	26	11	91
23	3	164	27	9	100
24	10	172	28	1	101
26	2	174	30	1	102
27	9	183	31	9	111
29	2	185	33	2	113
31	2	187	35	6	119
31	10	197	36	8	127
35	2	199	—	—	—
36	1	200	—	—	—

Les entrées où les joueurs n'ont pas compté, sont omises.

Position des joueurs après la septième séance :

	Parties gagnées.	Parties perdues.
Abrams	2	1
Coste	1	1
Maggioli	3	0
Cochrau	1	3
Blanchard	0	3

Trois coquins ont voulu forcer la porte du magasin de Forchheimer & frères, situé rue Commerce, entre les rues Poydras et Lafayette, jeudi soir, vers onze heures et demie, dans le but évident de faire main basse sur les marchandises.

Pendant qu'ils travaillaient avec une ardeur digne d'éloge, un métropolitain qui bâillait en regardant les étoiles, les a surpris ainsi occupés.

Il est inutile de dire que les maîtres escrocs, qui savent qu'il ne fait pas bon résister aux valeureux métropolitains, surtout depuis que ceux-ci ont moissonné des lauriers dans la paroisse St-Martin, ont pris la poudre d'escampette sans regarder derrière eux.

Nous apprenons que M. Fortier, un ambitieux métropolitain, qui a passé en un seul jour du grade de simple policier à celui de capitaine, a pris possession, hier, de la station du quatrième precinct.

On se souvient que le surintendant Badger avait protesté contre cette nomination, et proteste encore; mais le bureau central de police n'a tenu aucun compte de ses récriminations. La discorde est au camp d'Agramont!

TEMPERATURE.—23 mai 1873.
Thermomètre de C. Duhamel, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades.
6 A. M.	77	25
12 M.	85	29
3 P. M.	85	29
6 P. M.	85	29

Nous voyons dans les journaux de St Louis que le Féret, parti d'ici samedi dernier, a déjà donné plusieurs séances dans les principaux établissements de cette ville. M. Morgan, le plus fort des amateurs de St-Louis, qui joue avec Ulmsay, celui-ci lui accordant le décompte, doit être un adversaire redoutable, car, à leur première partie le professeur ne l'a battu que de trois points. Le Furet a fait une série de 69 et M. Morgan, une de 18. Nous pensons que le célèbre Provençal garde ses grands coups pour plus tard.

—On m'a conté dans un entr'acte de la *Veuve du Malabar*, une assez drôle d'histoire sur le compositeur Hervé.

Il donnait des représentations en province avec Joseph Kelm; ils s'arrêtèrent dans une petite ville où leur répertoire ultra-fantaisiste laissa les indigènes de l'endroit absolument stupéfaits, presque terrifiés.

A leur seconde représentation ils n'eurent presque personne.

En conséquence ils décidèrent leur départ; mais voulant faire leurs frais ils affichèrent, pour le lendemain, une représentation dernière, à la demande générale.

Un avis portait: "Dans la pièce débutera un amateur de la ville."

Qui cela pouvait-il être?

La ville tout entière s'émut, et la salle fut prise d'assaut.

Hervé et Kelm jouèrent *Don Quichotte*, au milieu de l'inattention générale: on attendait l'amateur.

Vint la dernière scène, où Sancho, sous les traits de Kelm, apparaissait monté sur un âne.

Le public s'impatientait déjà et criait sur l'air des Lampions:

—L'amateur! l'amateur!

Hervé s'avança, et, d'un air plein de noblesse, montrant la bête:

—On avait promis les débuts d'un amateur de la ville, le voici!

Et le rideau baissa.

Il y avait heureusement une porte de sortie derrière le théâtre, et les artistes purent échapper à l'exaspération du public.

—Un danger très sérieux menace l'avenir des demoiselles à marier.

Les célibataires vont créer un cercle magnifique où pour un prix très modique ils trouveront tout le bien-être de la famille, sans en avoir les inconvénients, et cela moyennant une cotisation peu élevée.

Ils pourront non-seulement avoir au cercle une nourriture aussi confortable que saine, mais encore on prendra soin de leur linge. Il y aura des ouvrières attachées à l'établissement pour mettre des boutons à leurs chemises.

Ils auront leur chambre au cercle. S'ils sont enrhumés, on leur fera de la tisane.

Enfin, tout cela sera charmant.

Je ne suis pas pour les moyens violents, mais je ne saurais trop conseiller aux demoiselles de se réunir pour envahir ce cercle et en jeter tous les membres par les fenêtres.

Seuls seront épargnés ceux qui consentiront à aller séance tenante chez M. le maire.

☞ Merveilleux, au-delà de tout précédent, est l'effet du SOZODONT sur toute l'économie de la bouche. Il entretient les gencives et les conserve saines et roses; il préserve les dents de toute carie et donne à l'haleine une odeur suave. Ma.J.s

Décédée, hier soir, à 9 heures, à l'âge de quarante-neuf ans, Dame MARIE-ROSE BERGE, épouse de WILLIAM ROSSE, native de France. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son époux, sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI (samedi) à quatre heures et demie de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de la maison mortuaire, rue Sorapuru, No. 18, face au marché.

Décédé hier, le 23 mai, à 11 heures A. M., à l'âge de 17 mois, HENRI ADOLPHE BOURGEOIS BLESINE, fils aîné de J. Adolphe Bourgeois Blesine et de Julia Joséphine Lavie. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu ce matin, à 10 heures. Le convoi partira de la résidence de sa mère, rue Annette, No 9, près de la rue St. Claude. De la part de la famille.

Décédée vendredi, 23 du courant, à 10 heures du matin, ESTELLE M. GOSSELIN, âgée de trois mois, enfant de Paul Gosselin et de Edna Thérèse Murray.

Décédée, vendredi, à quatre heures et demie de l'après-midi, à l'âge de vingt un ans, sept mois et vingt sept jours, après une courte maladie, Madame ELKONORA BUHLER, née Costa. Les amis et connaissances de Messieurs Bühler et Costar sont respectueusement priés d'assister aux funérailles, qui auront lieu AUJOURD'HUI, à trois heures de l'après midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 26 rue Dumaine.

On demande à acheter DES LIVRES DE VALEUR DANS TOUTES LES LANGUES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, GRAVURES, TABLEAUX, OBJETS D'ART, &c. — S'adresser. — 14 .... Rue St.-Charles .... 14. 23 av—au 2 jn—PP

ENTREPOT DE TAPIS, Au No. 17 de la rue de Chartres. A. BROUSSEAU, Importateur, Offre, en Gros et en Détail, TAPIS—1800 pièces Tapis anglais et américains, TOILES CIRÉES pour planchers, tables et voitures.—NATTES, Tapis en rouleaux, Nattes blanches, à carreaux et fantaisie. STORES, Couvertures de tables et de pianos. RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham. BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, &c. CRIN, Sangles, Coutil à matelas, Ressorts, &c. A. BROUSSEAU.

ROBERT E. LEE Hat Store, Coin St-Louis et Royale.

AVIS IMPORTANT. Les Booths, Buvettes, Tables, &c. Au Festival de la Société de Bienfaisance ... FAIR GROUNDS ... le DIMANCHE et le LUNDI, 1er et 2 juin 1873 ... à l'encan, MARDI, 27 mai, à deux heures et demie, dans la principale bâtisse en briques des Fair Grounds. Conditions à la vente. 24 mai—3

On demande UNE femme de chambre, blanche ou de couleur, avec de bonnes recommandations. S'adresser au No. 54 de la rue de l'Esplanade. 24 mai—3t

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Messieurs les Sociétaires sont informés que l'assemblée générale trimestrielle aura lieu DIMANCHE prochain, 25 courant, à 5 heures précises, à l'Asile. Par ordre du Président. Le Secrétaire, A. BARRIER.

TAXES. TAXES. JE me charge du paiement des taxes d'Etat et de la ville pour 1873, et de toutes taxes arriérées d'Etat et de la ville. B. MAUTRE, No 18 rue Bienville.

Meubles! Meubles! LIQUIDATION POSITIVE Pour cause de changement d'affaires. M. BARNETT, 40 ..... Rue St. Louis ..... 40. Invite sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne à venir acheter à son magasin les articles suivants, qu'il vendra au prix-coûtant: Meubles de chambre à coucher, en bois de rose, acajou et noyer; Meubles de salle à manger, en noyer et en chêne, Bureaux, Armoires, Sideboards, Tables, Chaises, Bois de lits en tous genres; Tables à dessus en marbre, et Toilettes d'autres articles. ☞ Venez voir avant d'acheter ailleurs.

L'APPAREIL DE BABCOCK, A INCENDIE. ECHELLES avec l'Appareil à Incendie et la Pompe de Babcock ... Quarante-six compagnies de chemins de fer les emploient ... A. M. GRANGER, Agent-Général, Au No. 10 de la rue du Canal ...

Bon Marché! Bon Marché!!

B. SEMBRE, COIN ST-LOUIS ET ROYALE.

En égard aux circonstances difficiles que nous traversons, vendra, à un immense sacrifice, tout son magnifique stock de MARCHANDISES FRANÇAISES, ARTICLES POUR HOMMES, — Tels que — CHEMISES des célèbres maisons Hayem et Charvet de Paris. CHEMISES blanches toile et devant toile. CHEMISES percale couleur. CHEMISES toile d'Alsace, avec application. CHEMISES D'ENFANT. GILETS de peau en flanelle et gaze. CALEÇONS toile pour l'été. CHAUSSETTES anglaises. MOUCHOIRS, CRAVATES, CANNES et PARAPLUIES. BRODERIE, PARFUMERIE FRANÇAISE garantie. ARTICLES POUR DAMES. Assortiment Complet de MERCERIE. Dentelles, Lacets, Galons plissés, Guipures noires, Corsets français, Coupons français, Ceintures cuir, Bijouterie jais. GANTERIE. EVENTAILS. BAS pour dames et fillettes. Grande spécialité d'EN TOUT-CAS. PARASOLS, COSTUMES DE BAINS dernier genre. PANIERS de voyage, Paniers fins. JOUETS, VOITURES d'enfants. Et mille autres articles impossibles à énumérer. M. SEMBRE prie respectueusement le public de venir s'assurer de la réalité de son bon marché. NOTA.—Ombrelles réparées et faites sur commande. 24 mai—7m—Mpe

MAGASIN DE CHEMISES, —DE— B. T. WALSHE. Le soussigné est maintenant prêt à répondre à toutes les demandes. Il a un grand stock de CHEMISES DE MESSIEURS faites par lui-même, coupées de manière à aller parfaitement. Il offre également un stock varié de LINGERIE D'HOMMES —Et De— ARTICLES DE TOILETTE. Importés récemment. Il a aussi l'assortiment habituel de LINGE DE JEUNES GARÇONS ET D'ENFANTS —Et— LINGE DE PEAU pour personnes de tous les âges. LINGE FIN, LINGE DE TOUS LES JOURS —Et— LINGE D'ÉCOLE. Les prix sont modérés. L'extension de son commerce est la meilleure garantie de la supériorité de ses articles et des avantages qu'il offre aux acheteurs. Que chacun vienne en juger par lui-même. B. T. Walshe, No 110, RUE DU CANAL.

Cent Pianos. STEINWAY, Knabe, Westermayer et Pleyel: pianos droits et carrés, de seconde main—à vendre, à un sacrifice, au comptant, partie comptant, et paiements mensuels à termes, ou à louer ... LOUIS GRUNEWALD, Marchand de pianos, au No 129 de la rue du Canal.

CHEMISES DEVANTS TOILE, $13 LA DOUZAINE, —CHEZ— HEBERT-MIRET & PINSARD, 149 rue du Canal. Nous offrons à nos amis un grand assortiment de CHEMISES pour hommes ... à $13 la douzaine. Aussi—Un assortiment de CHEMISES devants toile et tout toile, de CHARVET. Choix considérable de Bonneterie, Gilets de Peau, Caleçons, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards, Bretelles, Cravates, Faux Cols et Manchettes. Choix très grand de Devants de Chemises, Gants de toutes sortes, Parfumerie française. Prix extraordinairement réduits. HEBERT-MIRET & PINSARD, 149 rue du Canal.

Bureau de la Compagnie d'Assurance ... L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

AVIS.—American Mutual Insurance Association of New Orleans ... Secrétaire.

INTERET SUR DEPOTS. Banque des Chargeurs de la Louisiane. CETTE banque émet des CERTIFICATS DE DÉPOTS portant intérêt à raison de QUATRE pour cent par an pour SIX mois ou plus longtemps, et TROIS pour cent l'an pour un moins longtemps. Nlle-Orléans, 20 fév. 1873.

LA MATERNELLE. Au No 48 de la rue Carondelet. BUREAUX DE LA "MATERNELLE", Nlle-Orléans, 12 Avril 1873. A Sa Grâce le Très Rév. N. J. Perché, Archevêque de la Nlle-Orléans. Cher Monsieur—Aujourd'hui, à une réunion des directeurs de "La Maternelle" ... J. H. MILLER, Président. Nlle-Orléans, 14 avril 1873. Au capitaine Miller, président de "La Maternelle". Cher Monsieur—J'accepte volontiers le titre de président honoraire de votre institution ... N. J. PERCHÉ, Archevêque de la Nlle-Orléans.

Société de dotation et de prévoyance des enfants, 48 ..... RUE CARONDELET ..... 48. Cette Société a pour but de mettre en communauté les intérêts les enfants et les adultes ... Le Très Rev. N. J. PERCHÉ ... J. H. MILLER, Président ...

Vente des Revenus des Marchés. DÉPARTEMENT DU COMMERCE, Nlle-Orléans, 21 mai 1873. IL sera vendu, comptant, à l'enchère publique, le MERCREDI, 28 mai 1873, à midi, à l'Hôtel de Ville, les revenus des marchés publics ... B. M. TURNBULL, Administrateur du Commerce.

MARCHAND-TAILLEUR. PAUL BOISSONNEAU, (Successeur de Paul Fourchy) 166 ..... Rue du Canal ..... 166. DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS et autres articles ...

Louisiana State University, A BATON-ROUGE, LOUISIANE. ORGANISATION MILITAIRE. LA 13e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874. ... Les neuf mois de session coûtent: Enseignement, bibliothèque, médecin ... Dépense, totale ... D. F. BOYD, Surintendant.

Les Sources du Comté de Bath, EN VIRGINIE. (The Healing Springs.) Sur la ligne du chemin de fer de Chesapeake et de l'Ohio. L'HOTEL sera ouvert le 1er juin; il peut recevoir trois cents personnes. ... R. M. QUARLES agent.

AVIS. ON DEMANDE UN JARDINIER. S'adresser au Bureau de l'Abeille.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE De la Vallée du Mississipi. COLLINS & JOURDAN, Propriétaires et Fabricants. ...

Cow Peas. Cow Peas. 2,000 boisseaux CAROLINA CLAY et CLAY MIXED (mélangés), en magasin et à la gare du dépôt du chemin de fer. J. C. MURPHY, au No 3 de la rue Poydras.

Chemin de fer central de l'Illinois. AGENCE GÉNÉRALE AU SUD, Nlle-Orléans. ... JAMES T. TUCKER, Agent général au Sud.

Taxes de Ville de 1873. DÉPARTEMENT DES FINANCES, Hôtel de Ville, Nlle Orléans, 17 mai 1873. Un escompte de deux pour cent sur la partie payable au comptant sera accordé aux personnes qui payeront leurs taxes de ville de 1873 d'ici au 15 juin 1873. LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des Finances.

Bureaux du Miss. and Mexican Gulf Ship Canal Co. Nlle Orléans, 15 mai 1873. L'Assemblée annuelle pour l'élection de Directeurs de cette Compagnie aura lieu ... L. E. LEMARIÉ, Secrétaire pro. tem.

Avis de société. LES soussignés ont formé une société, à dater de ce jour, sous la raison commerciale LANATA & GELPI Jr. ... ANT. LANATA, PAUL GELPI Jr.

Avis. AUGUSTE THIERRY, ...

Aux Mères de Famille. MICHON & SCHWEITZER, No. 166, Rue Royale. Ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent de recevoir de Paris un grand assortiment d'objets pour PREMIÈRES COMMUNIONS, —Savoir— CIERGES façonnés et unis, CHAPELETS blancs, en argent, argentés, PAROISSIENS ... Couronnes de Fleurs Artificielles en tous genres, GANTS blancs de toute espèce, VOILES blancs, CRAVATES blanches de toute qualité. IMAGES ... MÉDAILLES de NOTRE-DAME de LOURDES.

Avis aux dames. Teintures et apprêts de neuf pour robes de soie, velours, popeline ... E. BOURSIER & CO.

AVIS. MADAME GOUBLER, SAGE-FEMME ...

CASSIDY & MILLER, ... MARCHANDS DE Cordages Manille et Goudronnés ... No 107 de la rue Poydras.

LE Dr. A. GAUTHIER ...

J. A. D'HEMECOURT. CONFISERIE Avec une Usine à vapeur. J. A. D'HÉMÉCOURT, SUCCESSEUR DE E. TURPIN, 93 ... Rue Vieille-Levée ... 93. GRANDE Fabrique de Candi. CANDIS EN BATONS ... GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS. Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX. Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. F. Diehl. TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

Pension Privée A LA BAIE ST. LOUIS. MADAME BOULANGÉ ...

HOTEL BOULO, A BILOXI, MISS. Cet hôtel, bien avantageusement connu de la population française et créole de la Nouvelle Orléans ...

RESTAURANT FRANÇAIS A LA MOBILE. TENU PAR J. PAUTEAU, (Successeur de Louis J. Dignat) No 11, Rue Gouvernement ...

HOTEL SHADY GROVE, A BILOXI, Mississippi. M. URBAIN RAMBAUT ...

Propriétés à vendre et à louer. A vendre pour cause de départ. CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE, connu sous le nom de "Ville de Strasbourg," ...

A LOUER, LA MAISON No ... rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. ... S'adresser rue de l'Esplanade ... ou au bureau de l'Abeille.

A Vendre. PRIX, $1,000 COMPTANT—Une résidence ...

Bonne Occasion. MAISON ET CAFÉ A LOUER. ... "New Brilliant Exchange" ... G. SCIACCALUGA & CIE.

A Vendre ou à Louer, Une magnifique Résidence de campagne, située à Mandeville ...

Résidence d'été à vendre. A VENDRE, une jolie résidence d'été ...

DENTISTES. Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine ...

Les dents! Les dents!! GRANDE RÉDUCTION DE PRIX!! ... LE Dr. G. A. BETANCOURT, Dentiste ...

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE ...

66 -- Rue Bienville -- 66 Encoignure Royale. Le Dr. L. DUPERRON ...

Révolution! Révolution! LES DENTS! ... LE Dr. GEO. F. MALONEY ...

AVIS AUX EXPÉDITEURS. AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX. ... JAMES T. TUCKER, Agent Général.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE ... NORMAN & REISS. Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée. RUE VIEILLE-LEVÉE: FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c. Sirops de Fruits. FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 23 MAI—CLASSE No 129. 20 53 73 1 38 45 16 52 68 38 30

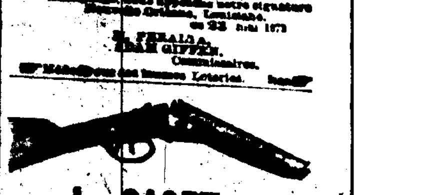

J. SAGET, FABRICANT D'ARMES A FEU, Rue de Chartres No. 186. VIENT de recevoir par les derniers steamers anglais, un grand assortiment D'ARMES de tous genres. ...

Compagnie des moulins à coton de Gullett. Fabrique à Amite, Louisiane. NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger. ... MERENT & CO, agents généraux, No 166, rue de la Commune, Nlle-Orléans, Louisiane.

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES Dirigé par Mme MATTHEY, Successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON ... LUNDI, 1 septembre.

VICTOR SCALES. Balances de Toutes Descriptions. GARANTIES A TOUS LES ACQUÉREURS. ... J. R. ALCÉE GAUTHREAUX, Agent pour le Sud.

TABAC PERIQUE. AGENCE du célèbre Tabac Perique ... E. BOURGEOIS, No 19 de la rue Conti.

Le Dr. SPINNEY. EST heureux d'annoncer aux malades ...

BOUTONS. J'ENVERRAI, sans frais, la recette de mon BAUME VÉGÉTAL ... THOS. F. CHAPMAN, chimiste, P. O. Box 5,128, 233, Broadway, New York.

London and Lancashire Fire Insurance Company. CAPITAL ... $5,000,000 en or. ELLE émet des polices payables en or ... —Directeurs à la Nlle-Orléans— ... E. B. MUSGROVE, agent général.

Baignoires patentées de Max. Huet. CES BAIGNOIRES, dont l'invention est toute nouvelle ...